École PRIMAIRE PUBLIQUE DE MEILLAC 11 rue Melle de Vautenet

2 02.99.73.13.28

35270 MEILLAC

@ ecole.031664u@ac-rennes.fr

Procès verbal du conseil d'école du Mardi 8 novembre 2016

Présents:

Mme DURAND Ludivine, directrice et présidente du conseil d'école.

Mesdames CHAUVIN Nelly, BERNARD Rachel, DOUCET Elisabeth, PHILIPPE Marine, VINCENT Isabelle, DOUSSAL Nadine, LE BOULANGER Cécile, LE DUIGOU Manon, et Monsieur BEURROIS Antoine, enseignants.

Monsieur DUMAS, maire de Meillac, adjoints Mmes DENISOT, THALES, conseillère municipale Mme JEULAND.

Mesdames BELIN Audrey, DELAMEZIERE Séveryne, OGNARD Sandrine, ROBINAULT Céline, et Messieurs, REGUEILLET Martial, GAMAND Raphaël représentants titulaires des parents d'élèves. Mesdames POIRIER Véronique, DESPRES Nathalie et Monsieur POUBANE Bertrand, représentants suppléants des parents d'élèves.

Mme CHESNEL, Déléguée départementale de l'éducation nationale.

Monsieur HORVAIS, président de l'APEEP.

Excusés:

M. VINCOT, IEN

Monsieur POUBANE Bertrand, représentant suppléant des parents d'élèves.

Monsieur GUYADER Yoann, Mme THOUAULT Karine représentants titulaires des parents d'élèves.

Ordre du jour du Conseil d'école

- Installation du conseil d'école pour l'année 2016/2017
- Approbation du procès-verbal du dernier conseil ordinaire (24 juin 2016)
- Rentrée scolaire 2016-2017
- Approbation du règlement intérieur
- Projet d'école 2016-2020
- Présentation des projets annuels pour la présente année scolaire
- Mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.)
- Point sur les besoins et les demandes adressées à la Mairie
- Coopérative scolaire
- Questions

1. Installation du conseil d'école pour l'année 2016/2017

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ont eu lieu le vendredi 7 octobre de 13h30 à 18h30. Une liste unique a été constituée.

Il y a eu 77 votants sur les 259 électeurs inscrits de l'école soit un taux de participation de 29,73% (soit une augmentation de 1,52 points par rapport à l'année scolaire précédente).

A l'issue du scrutin, les parents ci-dessous sont élus pour siéger au conseil d'école :

Titulaires	Suppléants
REGUEILLET Martial GAMAND Raphaël OGNARD Sandrine BELIN Audrey ROBINAULT Céline GUYADER Yoann DELAMEZIERE Séveryne THOUAULT Karine	DESPRES Nathalie POIRIER Véronique POUBANE Bertrand

Les représentants des parents d'élèves assistent aux trois conseils d'école, les titulaires disposent d'un droit de vote pour les décisions soumises au vote du Conseil d'école. Ils peuvent être un relais entre les familles et l'équipe enseignante.

Le conseil d'école participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il est consulté pour les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire.

2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil ordinaire (24 juin 2016)

L'approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3. Rentrée scolaire 2016/2017

Effectifs:

Il y a actuellement 188 élèves inscrits.

22 CM2, 19 CM1, 25 CE2, 20 CE1, 31 CP, 27 GS, 18 MS, 21 PS et 5 TPS

Organisation pédagogique de l'école :

Répartitions:

Les répartitions sont les suivantes :

- 1 classe de CM2 de 22 élèves (Nelly CHAUVIN)
- 1 classe de CM1 de 19 élèves (Rachel BERNARD)
- 1 classe de CE2 de 25 élèves (Ludivine DURAND et Antoine BEURROIS le lundi et le mercredi)

- 1 classe de CP-CE1 de 27 élèves (Elisabeth DOUCET)
- 1 classe de CP de 24 élèves (23 effectifs) (Marine PHILIPPE et Manon LE DUIGOU le jeudi)
- 1 classe de MS-GS de 23 élèves (Isabelle VINCENT assistée par Carine LOHIER)
- 1 classe de MS-GS de 22 élèves (Nadine DOUSSAL assistée par Martine HERPEUX)
- 1 classe de TPS-PS de 26 élèves (Cécile LE BOULANGER et Manon LE DUIGOU assistée par Amélye BARRA)

Enseignement de l'Anglais :

L'école bénéficie d'un poste d'enseignant « fléché anglais » et de quatre enseignants habilités à enseigner l'anglais, les conditions sont donc bonnes pour l'organisation de cet enseignement pour les élèves du CP au CM2.

СР	Mme PHILIPPE
CP-	Mme CHAUVIN
CE1	
CE2	Mme DURAND

CM1	Mme BERNARD
CM2	Mme CHAUVIN

Décloisonnements :

En cycle 3, les classes de CM1 et CM2 réalisent des échanges de services : Mme BERNARD assure ainsi l'enseignement des sciences, Mme CHAUVIN l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie.

Mme CHAUVIN intervient en Anglais les lundis et les jeudis de 13h45 à 14h30 dans la classe de CP-CE1.

Mme DOUCET prend en charge les CM2 en écriture le lundi de 13h45 à 14h30 et en EPS le jeudi de 13h45 à 14h30.

En cycle 1,

- Le lundi : Mme LE BOULANGER prend en charge les MS en sciences (la matière) ; Mme DOUSSAL travaille avec les GS sur le journal de classe, les rituels de mathématiques ou de phonologie
- Le mardi : Les MS et GS sont mélangés et répartis dans les 3 classes et font des jeux de société
- Le jeudi : Les MS et GS sont mélangés et répartis dans les 3 classes et travaillent autour des œuvres d'art
- Le vendredi : Les MS sont pris en charge par Mme LE DUIGOU en sciences (les objets roulants) ; les GS travaillent en phonologie et sur le cahier personnel avec Mme DOUSSAL et Mme VINCENT.

Questions des parents :

- interrogation quant à la mise à disposition du matériel scolaire et les différences de fonctionnement entre enseignantes: Mme DURAND reprécise la gestion du petit matériel dans toutes les classes: un stock est attribué à chaque élève. Une fois le stock épuisé par l'élève, il est demandé à la famille de réapprovisionner leur enfant en matériel. La nécessité de faire un mot adressé à l'ensemble des familles est évoquée pour réexpliquer le fonctionnement adopté pour la gestion du matériel.
- demande des parents quant à la possibilité de refaire des photos individuelles : des photos :

4. Approbation du règlement intérieur

Le règlement de l'école, en conformité avec le règlement départemental, est actualisé pour tenir compte des récents événements.

Les bonbons sont interdits en dehors des anniversaires. Pour les anniversaires, l'apport de bonbons durs tels les têtes brûlées est proscrit.

Questions des parents :

- Certains parents s'autorisent encore à rentrer dans l'enceinte de l'école avec leurs animaux domestiques, et laissent leurs enfants sans traitement contre des parasites plus que nuisibles pour la tête de ceux pour qui le nécessaire est fait : Mme DURAND précise que ces deux mentions sont déjà dans le règlement de l'école. Un panneau sera mis en place à chaque portail pour rappeler que les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école. Concernant le problème des poux, Mme POIRIER précise que l'école peut recourir à l'infirmière scolaire pour vérifier l'assiduité de certaines familles en matière de traitement de ces parasites. Si l'absence de traitement est constatée, elle peut conduire à l'exclusion de l'élève non traité et infecté de manière permanente. Mme DURAND précise qu'elle prendra, si besoin, contact avec la personne mentionnée mais précise qu'elle ne souhaite pas, par cette démarche, engendrer la stigmatisation de certaines familles et élèves.
- Les parents mentionnent les comportements durs de certains élèves en élémentaire vis-à-vis de leurs camarades du même âge ou plus petits. Surveillance et vigilance dans la cour par rapport aux bagarres, chutes. Comment gèrent les maîtresses et les ATSEM? (Retour de parents suite à un incident de groupe grands et petits confondus) : Les incidents sont réglés au cas par cas. Cependant les enseignantes n'ont pas observé de « bagarres » pendant les temps de récréation.
- Comment gérer les conflits avec les cartes Pokémon, pet shop échangés lors des récréations scolaires et périscolaires : L'apport des jouets (Pet shop, cartes Pokémon) est autorisé mais reste de la responsabilité des parents et des élèves. La perte ou le vol ne peut pas engager la responsabilité de l'école.

Les représentants de parents d'élèves soulèvent le problème de l'absence de jeux de cour et souhaitent la mise en place d'un budget pour l'achat de jeux de cour. Il est demandé aux enseignantes de faire une liste de jeux de cour à acquérir rapidement.

Une compilation reprenant l'ensemble des dispositions particulières à l'école de Meillac est proposée. Plus courte et plus lisible que le règlement complet, cette version sera distribuée à

l'ensemble des familles pour prise de connaissance et signature. Ce document inclura également la charte informatique de l'école.

Le règlement est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

5. Présentation du projet d'école 2016-2020

Les grands axes de travail sont :

- enrichir le vocabulaire des élèves :
- développer des aptitudes à la réflexion critique par la coopération et l'interaction

Mme DURAND réalise une lecture partielle du projet d'école : lecture pour chaque axe des objectifs retenus ainsi que de certaines actions mises en œuvre dans les classes pour atteindre ces objectifs.

6. Présentation des projets annuels pour la présente année scolaire

Cycle 1:

Projet avec une céramiste autour du thème du jardin. Projet de perméaculture. Visite du Musée Manoli.

La classe de TPS-PS participera à deux séances de cinéma.

Participation au concours des « Incorruptibles »

Cycle 2:

Cycle piscine

Projet SIM : avec intervention de Jonathan Fouchet, projet intitulé « La musique au service de l'expression des sentiments et des émotions »

Mise en place des marchés des connaissances avant chaque période de vacances scolaires.

Sortie scolaire au Planétarium de Rennes. Travail sur la vie des hommes autrefois.

Cycle 3:

Participation au concours des « Incorruptibles »

Abonnement TACIT (classes de CE2-CM1-CM2) – module vocabulaire

Abonnement Rallye Lecture dans les classes de CE2, CM1 et CM2.

Mise en place des marchés des connaissances avant chaque période de vacances scolaires.

Séquence patinage sur glace (période 5) de 5 séances à la patinoire de Rennes. Ces déplacements à

Rennes seront associés, dans la mesure du possible, à la visite de certains sites de Rennes (Musée des Beaux-Arts – Champs libres à Rennes- Parc des Gayeulles).

Intervenants EPS: Mr LEPETIT volley (classe de CM1 et CE2)

Mr BADOUAL badminton (CM1-CM2), football (CE2), roller (CM1 et CM2)

Projets inter cycle:

Grande lessive : jeudi 13 octobre. L'ensemble des classes ont participé à cette manifestation qui avait pour thème « Matière à penser ». Une exposition éphémère des œuvres a été réalisée dans la cour de l'école élémentaire.

Spectacle de Noël: date fixée au 16 décembre. Les représentations auront lieu dans la salle du foyer rural. Coût approximatif: 1700 €. Représentation de la Cie Toubab'ouh: mise en scène d'un conte intitulé « La légende de Yakouba ».

Mais y'a qu'à lire! sera reconduit mais la date reste à préciser.

Questions des parents :

- Les parents souhaiteraient une sortie avec nuitée(s) si cela ne se fait pas comment va être utilisé l'argent épargné par l'APEEP depuis 3 ans pour ce genre de projet ?

Certains parents sont en attente des sorties avec nuitée. Il est demandé aux enseignants d'expliquer pourquoi cette année il n'y aura pas de sorties avec nuitée. Comme le stipule le B.O. HS n°7 du 23 septembre 1999, « Les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent nécessairement en appui des programmes. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe. Chaque sortie, quelle qu'en soit la durée, nourrit un projet d'apprentissages, souvent pluridisciplinaires, au travers d'un programme minutieusement préparé [...]. Ainsi la sortie ne constitue pas seulement un surplus de nature divertissante à la scolarité, même si les conditions du voyage et de la découverte ont souvent, pour de jeunes enfants, une dimension festive. » Les enseignants rappellent qu'ils ne sont pas du tout opposés au séjour avec nuitée mais que ces sorties s'organisent au moins un an à l'avance et doivent faire partie d'un projet pédagogique de classe. Le choix des enseignants, cette année, s'est porté sur des projets tout aussi intéressants mais qui ne comportent pas de nuitée : les cycles 1 travailleront en collaboration avec une céramiste, les cycle 2 ont un projet avec l'école de musique et les cycles 3 se rendront à Rennes à cinq reprises pour une séquence patinage, ceci étant une liste non exhaustive des projets de classes.

Le président de l'APEEP est sollicité pour savoir ce qu'adviendra l'argent non utilisé. Il n'est pas opposé au fait de débloquer une partie des fonds épargnés (en vue d'une sortie avec nuitée) pour financer une partie des projets de l'année actuelle. Il devra en discuter avec l'ensemble des membres du bureau de l'APEEP.

7. Sécurité : mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.)

Un exercice de mise à l'abri a été réalisé le lundi 17 octobre à 10h13. L'exercice s'est réalisé dans le bon ordre.

Le major Blanchard, responsable sécurité gendarmerie, doit se rendre dans les locaux de l'école le lundi 14 novembre pour aider à finaliser le P.P.M.S. et notamment relever ce qui peut être améliorer au niveau sécurité.

Questions des parents :

- Est-ce que les sonnettes fonctionnent bien ? Le temps d'attente est trop long pour récupérer ou ramener les enfants pour les rendez-vous extérieurs. Une sonnette a été fournie par un parent d'élève ne serait-elle pas plus efficace que celles en fonction actuellement : Mme DURAND précise que les sonnettes fonctionnent bien mais que le délai d'attente est tributaire du personnel disponible (Mr DANCERNE ou enseignantes en charge de leur classe) pour venir ouvrir le portail.
- -Les parents souhaitent qu'une serrure fermant à clef soit installée sur le portillon afin de sécuriser l'accès (pour être en concordance avec le PPMS) sur le temps scolaire maternelle comme pour l'élémentaire ainsi que sur les temps de garderie : Mr le Maire précise qu'un projet de réaménagement du site de la maternelle est prévu. L'installation d'une serrure sur le portail n'est pas envisagée.

8. Point sur les besoins et les demandes adressées à la Mairie

- Où en est-on avec le projet des tracés des jeux sur la cour ? Mr DUMAS invite les enseignantes à transmettre des modèles de tracés qui pourront ensuite être effectués.
- Point sur l'évolution et l'organisation des TAP, souhait d'avoir des intervenants extérieurs (art plastique, musique sport avec éducateur sportif, théâtres anglais, danse) Possibilité de budget exceptionnel par la mairie ? (Budget existant dans d'autres petites communes aux alentours). Mr le Maire reprécise les coûts induits par la mise en place des TAP et explique que l'appel à des intervenants pourrait induire des taxes supplémentaires. Mr GAMAND précise que le choix de la quantité des TAP par rapport à des TAP moins nombreux mais avec intervenants est discutable. Le choix fait par la commune est d'avoir formé le personnel encadrant (ATSEM) et de leur donner des heures supplémentaires.
- Disponibilité de l'espace jeu les parents ne comprennent pas pourquoi l'accès aux jeux (balançoire et structures) ne peut pas se faire dès 15h30 avec l'organisation des TAP. Ils souhaiteraient s'y rendre dès la sortie de l'école : la priorité a été mise pour les TAP. C'est un choix qui a été fait.
- Temps en cantine scolaire (temps imparti insuffisant) horaires pour les tout petits externes le midi déjà évoqué en conseil d'école l'an dernier (retour à 12h50 pour le temps sieste). Certaines familles sont obligées de mettre leurs enfants à la cantine pour être à l'heure. Depuis la rentrée une demiheure pour manger ne suffit pas et les demi-pensionnaires sortent de classe à 12h au lieu de 12h15.

Les petits sortent de la cantine pour être couchés à 12h45. A la cantine les assiettes sont retirées avant que les enfants aient le temps de finir il avait été validé 3\4h pour manger pour les petits et les grands. Quels sont les horaires et l'organisation car normalement le temps impartis est de 1h30 ? Pour les parents 2h00 de sieste leur parait suffisant.

Les enseignants expriment que ce n'est pas un choix de leur part que les enfants aillent à la cantine dès midi. Mr le Maire précise qu'effectivement le temps imparti pour manger doit être de 45 minutes pour chaque service. L'organisation sera rediscutée avec les ATSEM.

- Problème du parking : il a été constaté que certains parents confondent parking et circuit automobile de plus il y a non-respect des stationnements gênants et\ou accès pompier (le long du mur du « château »et devant le grand portail de la maternelle) : M. le Maire précise que le futur projet va libérer de la place.

9. Coopérative scolaire

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires des écoles primaires et maternelles. Il soutient la coopérative scolaire en matière juridique et comptable. Il permet donc de gérer l'argent de la coopérative pour l'organisation des sorties scolaires, des classes transplantées, achat de petits matériels et propose une assurance collective lors des sorties scolaires.

Les comptes de l'OCCE sont tenus par un mandataire. Pour l'école de Meillac, ce mandataire est Mme CHAUVIN. Chaque année les comptes sont vérifiés par une commission constituée de parents et d'enseignants puis envoyé à l'OCCE qui à son tour valide le bilan de la coopérative. Pour l'année scolaire 2015-2016, les comptes ont été vérifiés par Mme DURAND, directrice de l'école, et Mme PERIAUX, présidente de l'APEEP.

Pour rappel, lors de l'année scolaire 2015-2016, le montant des subventions versées par l'APEEP s'élevait à 6050 €. 5975,21 € ont été dépensé pour financer des sorties scolaires (cinéma, visites de châteaux, achats de matériel de sciences et d'EPS, abonnements).

Pour l'année 2016-2017, l'école a, à ce jour, reçu 1140 € de participation volontaire des familles. Cette participation sera utilisée de la manière suivante :

- 448,70 € ont financé l'assurance scolaire et l'affiliation de l'école à l'OCCE
- 961,30 € seront répartis sous forme de dotations pour chacune des huit classes de l'école. Ces dotations permettront de financer l'achat de matériel pédagogique.